

**Présents**

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) M. Yann Lejolivet,
- (3) Mme Anne Nicolas,
- (4) M. Gil Vauquelin (*à partir de 17h06*),
- (5) M. Romain Pasquier,
- (6) M. Arnaud Stimec,
- (7) Mme Audrey Lebois,
- (8) M. Bruno Tilly (*à partir de 17h13*),
- (9) Mme Claire Toupin-Guyot,
- (10) M. Jérémy Quemeneur,
- (11) Mme Mathilde Damecour,
- (12) M. Hervé Jaume,

**Représentés**

- (13) M. Olivier Duhamel,
- (14) M. Thierry Le Goff,
- (15) M. Jean Ollivro,
- (16) M. Xavier Crépin,
- (17) M. Pablo Diaz,
- (18) M. Thibaut Tellier,
- (19) M. Alexandre Cornet,
- (20) M. Lucas Raimbault.

**Membres ayant voix consultative**

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes,  
M. Emmanuel Frenel,

**Membres ayant voix consultative - excusés**

Mme Isabelle Pellerin,  
M. Didier Jarnigon,

**Invités**

Mme Marie Pélichet, Directrice des relations internationales,  
M. Guillaume Julien, Directeur général des services,  
Mme Edith Loyer, Agent comptable, (*jusqu'à 18h21*),  
M. Gaël Hily, Responsable de l'antenne de Caen,  
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,

\*  
\* \*

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

M. Olivier Duhamel	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Thierry Le Goff	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Jean Ollivro	donne pouvoir à :	Mme Audrey Lebois
M. Thibault Tellier	donne pouvoir à :	Mme Audrey Lebois
M. Xavier Crépin	donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier
M. Pablo Diaz	donne pouvoir à :	Mme Claire Toupin-Guyot
M. Alexandre Cornet	donne pouvoir à :	M. Jérémy Quemeneur
M. Lucas Raimbault	donne pouvoir à :	M. Jérémy Quemeneur

Arrivée de M. Vauquelin – 17h06

### **Délibération n°2018-16 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 mars 2018**

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	19

- *La Délibération n°2018-16 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 mars 2018 est adoptée à l'unanimité.*

### **INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

1/

M. Le Floch indique en premier lieu que Sciences Po Rennes a obtenu le renouvellement de son agrément élu local au printemps. Il rappelle qu'il s'agit d'une labellisation du Ministère de l'Intérieur indispensable pour pouvoir proposer des formations aux élus locaux. Le renouvellement a une durée de validité de trois ans précise-t-il, et constituera un élément important de diversification de l'offre proposée pour les prochaines années. Thibaut Tellier, professeur au sein de l'établissement, va par ailleurs travailler à la rentrée en lien avec la Chaire, au développement de ces formations.

M. le Président souligne que depuis la réforme du dispositif de taxe d'apprentissage, cet agrément est un atout crucial pour le développement de l'institut et offre ainsi des perspectives de renforcement des ressources propres.

2/

M. le Directeur confirme ensuite l'adhésion récente de Sciences Po Rennes à la conférence des grandes écoles (CGE). Après avoir fait acte de candidature puis accueilli une délégation au mois d'octobre 2017, une réponse positive a ainsi été reçue. Rennes rejoint les différents Sciences Po déjà membres de cette association. L'intégration de Sciences Po Rennes dans ce réseau permettra de renforcer la connaissance des participants, ceci afin de peser plus fortement dans un paysage de l'enseignement supérieur en mouvement. Un congrès prochain aura lieu à l'IEP de Lille.

3/

M. Le Floch donne la parole à Romain Pasquier, pour la présentation de l'école d'été de la Chaire qui aura lieu les 27, 28 et 29 juin.

M. Pasquier indique qu'il s'agit de la troisième édition de l'école d'été de la Chaire, sur la thématique « Démocratie locale, décentralisation et gouvernance multiniveaux : Une réactivation du clivage centre/périphérie ? ». Les participants cette année, au nombre de 45, constituent une belle promotion avec un équilibre entre des élus locaux, des doctorants et des professionnels (fonctionnaires, managers). Le programme sur trois jours est dense, avec présence d'invités académiques comme Cécile Blatrix, Yann Fournis ou encore Pierre-Mathieu Poupeau. Deux tables rondes sont également organisées avec présence de représentants du Grand Paris ou encore de Rennes Métropole.

Arrivée de M. Tilly - 17h13

4/

M. le Directeur indique ensuite que les dix ans du concours commun entre les sept IEP ont été fêtés sur Paris. Cet événement a été l'occasion de présenter le nouveau nom du réseau, à savoir « Réseau ScPo ». Il convenait de créer une indetification commune pour cette organisation qui n'avait pas de nom officiel ce qui rendait la communication commune parfois compliquée. Il était par ailleurs nécessaire de respecter l'utilisation de la marque Sciences Po protégée par Sciences Po Paris. Le nouveau logo, ainsi que la charte graphique, devrait ainsi permettre une homogénéisation des opérations de communication, tant sur les concours que sur les dossiers gérés en commun comme la démocratisation.

Lié au réseau ScPo, une école d'été a par ailleurs été organisée à Sciences Po Lille et plusieurs de nos professeurs y ont participé. M. Le Floch propose à Marie Pélichet de faire un retour sur le groupe de travail relations internationales qui a été organisé.

Mme Pélichet indique que l'enjeu à l'international est de faire connaître nos établissements, la marque Sciences Po étant connue en France mais peu à l'étranger. Des actions communes potentielles de développement ont ainsi été discutées lors de cette réunion. A court terme, des réunions annuelles entre les services Relations Internationales de chaque IEP pourraient ainsi être organisées. Une présence commune pourrait également être décidée dans les grands salons internationaux où une opération de promotion du réseau ScPo serait organisée avec présence de nos nombreux partenaires. A moyen terme, a été discutée la création d'une école d'été, une « Summer School » itinérante sur un mois qui permettrait d'attirer le public américain, friand de ce type de formule. Cela permettrait ainsi aux établissements de renforcer la réciprocité des échanges avec le monde anglo-saxon et ainsi améliorer l'équilibre entre les

entrants et les sortants sur ces partenariats. Enfin, en lien avec la politique de démocratisation, une réflexion sur les modes de calculs des bourses AMI a été initiée.

En l'absence de question des administrateurs, M. le Président transmet à nouveau la parole à M. Le Floch qui souhaite en dernier point revenir sur les événements extraordinaires de ces deux derniers mois, événements qui ont marqués tout le monde de manière dure.

Les éléments ci-dessous en italique ont été lus en séance

5/

### **5.1/ Le constat :**

*L'IEP a connu une « crise » du 17 avril au 28 mai avec une occupation d'amphi par des étudiants (de jour comme de nuit) et plusieurs semaines de blocage des locaux.*

*Comme toute « crise », elle résulte d'un enchaînement d'évènements relativement imprévisibles, difficilement maîtrisables immédiatement. Plusieurs éléments ont en effet sérieusement compliqué la construction d'un dialogue et d'une solution :*

- la Direction n'avait pas à faire à une organisation étudiante, mais à un collectif, informel, non identifié, pas toujours uni sur ses positions... ;*
- ses revendications ont été fluctuantes : d'abord contre la loi Vidal, puis contre la présence de vigiles (eux-mêmes appelés le 17 avril contre une menace d'occupation dont on ignorait à l'époque la nature), ensuite pour la création d'une université « autonome », puis pour la réforme des enseignements et des modalités d'évaluation à l'IEP et contre la sélection, et enfin pour l'annulation des examens finaux de l'année 2018... ;*
- la communication avec les grévistes a été très difficile – anonymes et ne communiquant eux-mêmes que par l'intermédiaire des réseaux sociaux, notamment Facebook, par voie de communiqués publics, souvent provocateurs et, dans certains cas, diffamatoires ;*
- enfin, on doit ajouter la grande réticence du monde de l'enseignement supérieur, que l'on peut comprendre, vis-à-vis des moyens classiques qu'a l'Etat de maintenir l'ordre public. Passé un certain stade de « désobéissance civile », il est malheureusement très difficile de laisser perdurer une situation de « non droit » - la quasi-totalité des occupations d'université se sont d'ailleurs terminées par une intervention des forces de l'ordre (à Nancy, à Strasbourg, à Toulouse, à Montpellier, à Paris, à Nantes, à Lille et à Rennes 2). Néanmoins, la grande réticence du monde de l'enseignement à ces « solutions » classiques d'ordre public imposait une solution « négociée » par nature beaucoup plus lente à mettre en place, a fortiori compte tenu des éléments énoncés plus haut.*

*L'action de la Direction pendant cette crise a pu être diversement appréciée par les uns et par les autres. Une crise dont la dureté nous a tous étonnés – et passablement éprouvés. Cependant, quels que soient les évènements, notre action a **toujours** répondu aux mêmes priorités :*

- (1) maintenir la sécurité des personnes et des biens face à un mouvement que nous ne connaissions pas (on a vu qu'il avait été moins pacifique à Rennes 2...)* ;
- (2) maintenir la continuité du service public qui nous a été confié, et notamment cette étape essentielle dans la vie de l'établissement que sont les examens.*

### **5.2/ Rappel des faits en quelques mots**

*Grâce à un journal de bord assez précis de la crise au jour le jour, nous avons pu rétrospectivement dresser les différentes étapes de l'évènement.*

- 1/ Il faut rappeler qu'aux mois de mars et d'avril, la Direction de l'IEP a fait preuve d'une grande tolérance sur l'organisation d'AG étudiantes – l'IEP étant même qualifié de « dernier*

lieu ouvert » - Ainsi, le blocage de l'IEP, organisé à l'occasion de la grande manifestation nationale du 22 mars, n'avait suscité que des remarques relatives à l'intrusion et à la sécurité (ce qui n'était, pour le moins, tout de même pas anecdotique...).

- 2/ Ce n'est que lorsque que le 16 avril nous apprîmes par les réseaux sociaux qu'un « évènement festif » serait organisé à l'IEP dans la nuit du mercredi 18 au jeudi 19 avril que nous avons décidé d'agir et de dire « stop ». Nous avons pris la décision d'annuler tous les évènements organisés à l'IEP cette semaine-là et fait appel à des vigiles pour filtrer les entrées. Ces décisions étaient bien conformes aux prérogatives du chef d'établissement – un établissement public n'est pas un lieu ouvert à tous tout le temps (c'est un principe de droit public enseigné dans cet établissement que chacun est supposé connaître). Il faut rappeler que le filtrage des entrées, dans le contexte du plan Vigipirate, devrait être appliqué (car il est obligatoire) et qu'il est pratiqué dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur aujourd'hui à Rennes – ENS, INSA et Ecole de Chimie notamment – mais il n'a jamais été pratiqué à Sciences Po – à vrai dire faute de moyens et compte tenu d'un site très difficile à sécuriser. Ce filtrage – résultant d'une menace à l'ordre public avérée, nous disposons encore du tract – a fourni un prétexte à un petit groupe d'étudiants radicalisés qui ont dès lors occupé, de jour comme de nuit, un amphi.

- 3/ Cette occupation, qui va avec le temps se transformer en blocage occasionnel, puis permanent, va durer jusqu'au vendredi 27 avril, date du début des vacances de Pâques à l'IEP. Pendant 10 jours, la Direction a dû subir la pression plus ou moins agressive (les étudiants étaient cagoulés pendant les blocages) d'un petit groupe d'étudiants « bloqueurs », déterminé à convaincre les autres étudiants coûte que coûte de le suivre. Les revendications initialement nées de la loi Vidal évoluent : elles vont cibler de plus en plus la direction et le fonctionnement même de l'IEP. Passons sur le paradoxe de se présenter à un concours obligatoire pour intégrer un IEP pour ensuite en dénoncer son existence au nom de la défense de l'Université... Toutes les tentatives de dialogue proposées dans cette période seront systématiquement repoussées. Aucune négociation n'a pu être engagée.

On peut aussi noter que certains enseignants-chercheurs ont peut-être oublié leur devoir de réserve en entrant faire des « cours alternatifs » dans leur établissement qui était administrativement fermé.

On aurait pu croire que la crise se serait arrêtée là, mais très vite elle va reprendre de plus belle.

- 4/ encore une fois sur les réseaux sociaux, est annoncée le 3 mai une nouvelle AG prévue le lundi 7 mai. Il se trouve que la semaine du 7 mai, initialement dédiée aux rattrapages, est une semaine où très peu de cours étaient prévus. Pour rappel, cette semaine comprenait 2 jours fériés et se résumait en fait à trois jours ouvrés. Par un concours de circonstances, pour des raisons personnelles différentes, ni le Directeur, ni le Directeur des études, ni le Directeur général des services, assez éprouvés, comme l'ensemble des personnels, par ces dernières semaines de blocage, ne peuvent être présents.

Pour ne pas laisser la gestion d'une nouvelle occupation de l'établissement aux quelques agents administratifs ayant prévu de travailler, la Direction décide le vendredi 4 mai, de manière légale, mais dans l'urgence, de fermer administrativement l'IEP la semaine du 7. Les étudiants bloqueurs se mobilisent pour revenir occuper l'IEP dès le vendredi 4 après-midi. La Direction, qui a déjà subi 10 jours d'occupation et de blocage, qui n'a jamais pu entrer en contact avec le collectif auparavant, empêché de se rendre physiquement sur les lieux à ce moment-là, décide d'appeler pour la première fois les forces de l'ordre. Si je peux me permettre cette image, il faut rappeler que l'on n'appelle pas les forces de l'ordre comme on appelle un « livreur de pizza » : seule la Préfecture décide de l'heure et des modalités exactes de l'intervention. Pour des raisons pratiques, c'est ce soir-là, une compagnie entière – soit 70 CRS - qui se déplacera, faisant la « Une » des réseaux sociaux. Nous avons été critiqués ou

applaudis pour cette décision. Que ceux qui avaient une autre solution pour rétablir l'ordre public dans notre établissement le disent : un vendredi soir de veille de vacances, où l'établissement était quasiment vide, après 10 jours de blocage, dans un climat déjà très dégradé...

- 5/ Le cinquième et dernier acte débutera le lundi 14 mai, date officielle de début des examens. Notre ligne rouge a toujours été annoncée aux étudiants, aux personnels et aux enseignants : **la direction ne tolérera pas que les examens soient menacés**. Il en va du respect des efforts consentis par des centaines d'étudiants qui ont travaillé dur pour être dans cet établissement et obtenir leur année. Il en va de l'organisation interne et de la sécurité juridique de notre fonctionnement (que fait-on quand personne n'a pu passer matériellement l'examen ? on le donne à tout le monde ? on fait redoubler tout le monde ?) et il en va aussi de la réputation de notre établissement – l'IEP de Rennes, un IEP récent, avec des moyens plus faibles que les autres, a toujours su être dans la course et se hisser aux premiers rangs. Galvauder le diplôme, entretenir un désordre permanent peut avoir un effet gravissime sur la réputation de notre établissement et, à terme, sa survie.

Voilà pourquoi, invité à la Préfecture le dimanche 13 mai après-midi, et ayant été informé que Rennes 2 allait être évacuée dans la nuit, j'ai autorisé les forces de l'ordre à se redéployer à l'IEP le lundi 14 mai pour sécuriser les examens et éviter l'intrusion de bloqueurs extérieurs à l'établissement.

De fait, lundi matin à 7h30, tous les accès aux amphithéâtres où devaient se dérouler les épreuves avaient été cadenassés, les issues de secours condamnées. Il a fallu 20 minutes, en urgence, à notre agent de maintenance pour les couper à la scie circulaire et dégager les accès. Des « étudiants bloqueurs » sont tout de même allés dans les amphis pour appeler à ne pas passer les examens.

La décision de faire intervenir une nouvelle fois les forces de l'ordre, prise un dimanche, une décision qui par définition ne pouvait être annoncée à l'avance, a été mal comprise.

Mal comprise par les étudiants venant composer, mal comprise par les enseignants et les personnels administratifs venant travailler. Tout au long de la crise, la Direction a pourtant toujours tenté d'informer et d'étayer ses décisions par écrit. En revanche ce lundi matin, la décision aurait dû être mieux expliquée, a minima en ce qui concerne les mesures visant à sécuriser l'ensemble du site rennais.

Dans cette situation, les épreuves sur table n'ont pas pu se dérouler. La Direction a décidé alors d'ajourner les épreuves et d'encourager tous les étudiants qui le pouvaient à se rendre à l'AG de l'après-midi pour tenter d'introduire une vraie diversité de points de vue. Il y aurait beaucoup à dire sur le caractère soi-disant « démocratique » des assemblées générales étudiantes (j'observe d'ailleurs que l'assemblée générale des étudiants de Caen avait voté des décisions contraires à celle de Rennes... sans que celle de Rennes en soit informée en temps réel, ni qu'elle modifie les siennes...). Cependant, force est de constater, à tort ou à raison, que des aspirations allant bien au-delà du débat sur la loi ORE, se sont exprimées lors de cette AG du 14 mai – qui a rassemblé environ 400 étudiants, au moins au début... Ces aspirations demandaient un changement dans les enseignements, la manière d'enseigner et la manière d'évaluer à l'IEP.

Voilà pourquoi, disposant enfin de revendications claires et relevant de sa compétence, la Direction a décidé de réunir l'ensemble des enseignants pour élaborer avec eux une stratégie de sortie de crise : à la fois répondre à moyen terme aux aspirations exprimées et adapter à très court terme les modalités d'examens au contexte. Tous les enseignants ne sont pas déplacés à l'ensemble des réunions, mais une écrasante majorité d'entre eux a participé à au moins l'une d'entre elles. Par ailleurs, à défaut d'être plénières, ces réunions ont toujours permis à la diversité des opinions en présence de s'exprimer, de débattre et de se compter (sur le même principe que l'AG étudiante).

*C'est suite à cette concertation organisée avec l'équipe enseignante, les 14, 15 et 16 mai, que nous avons décidé : d'organiser les examens à distance et d'ouvrir dès la rentrée prochaine une concertation large pour voir dans quelle mesure des propositions d'évolution de nos enseignements et des instances représentatives étudiantes pouvaient être retenues.*

*Grâce à l'implication des enseignants et des personnels administratifs, les examens en ligne ont ainsi pu être organisés entre le 23 et le 30 mai. J'en profite pour remercier tous les personnels impliqués, et tout particulièrement Gwenaëlle Méhauté, Audrey Lebois et Thomas Coignard.*

*Le Concours commun a pu lui aussi être organisé, en grande partie en mode dégradé, et se dérouler normalement le samedi 26 mai, avec une délocalisation des tiers-temps sur un autre site. Je tiens aussi à remercier Corinne Diverrès et toute son équipe pour la gestion de ce cru 2018. Si le concours s'est heureusement bien déroulé, le stress généré aux personnels a laissé des traces.*

### **5.3/ Les leçons de la crise**

*Il reste encore aujourd'hui à organiser les jurys et les rattrapages, mais je peux, d'ores et déjà, tirer un certain nombre d'enseignements de cette crise, qui fut sans doute la plus lourde de l'histoire de notre Institut.*

- 1) La satisfaction d'avoir tenu bon sur nos missions et nos devoirs de direction.*
- 2) La violence symbolique ou physique de ce mouvement : je pense que les étudiants n'ont pas mesuré la tension qu'ils ont pu faire subir au personnel de l'IEP. A la Direction bien sûr, mais pas seulement. Je remercie le calme et la sagesse des personnels administratifs, qui n'ont pas cédé à la pression. Cette nouvelle radicalité doit cependant tous nous interroger.*
- 3) La manière dont cet établissement est préparé ou non à la crise : nécessité de mieux se préparer à affronter des crises multiples – cellule de crise, communication de crise et organisation des services en mode dégradé. Se reposera la question des dispositifs permettant de pallier les faiblesses intrinsèques des bâtiments qui rendent l'ensemble difficile à maîtriser au niveau sécurité.*
- 4) Le souhait de construire à la rentrée un espace d'échange équitable, ouvert à toutes les tendances et intégrant la diversité du corps enseignant.*

--

M. le Président donne la parole à M. Jaume qui souhaite intervenir.

M. Jaume indique qu'il aimerait également lire un communiqué, préparé avec le personnel administratif qu'il représente au Conseil.

Les éléments ci-dessous en italique ont été lus en séance

*Le mouvement de contestation d'étudiants, avec comme point de départ une opposition à la loi ORE, a entraîné durant ce printemps de fortes perturbations du fonctionnement de l'IEP de Rennes. Au même titre que les enseignants et les étudiants, les personnels BIATOSS ont dû*

*adapter leur travail au fil de l'évolution de la situation, quel que soit le poste, le service ou le lieu d'activité des agents.*

*Dans le cadre d'une situation anormale, la gestion du fonctionnement quotidien de l'établissement n'est pas évidente et reste perfectible. Il nous paraît indispensable qu'un groupe de travail puisse être mis en place à la rentrée 2018, afin de pouvoir réfléchir collectivement à l'amélioration du fonctionnement de l'école en cas d'une éventuelle prochaine situation de crise.*

*Le personnel BIATOSS souhaite vivement être associé à cette réflexion car, durant la période si particulière que nous avons vécue, plusieurs points ont été relevés qui méritent d'être étudiés :*

- Etre informés plus régulièrement par la direction sur l'évolution de la situation, notamment lors de situations exceptionnelles (ex : présence de CRS sur site), ainsi que sur l'organisation du travail à suivre ;*
- comportement à adopter face une personne qui aurait un comportement à risque ;*
- difficulté à comprendre l'obligation de poser 3 jours de congés lors de la semaine du 7 mai ;*
- difficulté à comprendre l'obligation de venir pointer à l'entrée de l'établissement, alors que l'école était bloquée ;*
- nécessité d'avancer sur la question du télétravail pour palier à l'impossibilité de travailler sur site.*

*Notre démarche s'inscrit ici dans un véritable but constructif, afin que les conditions de travail lors d'une prochaine situation difficile à l'IEP puissent se dérouler avec moins d'incertitudes, moins de stress et moins d'improvisation.*

M. Jaume précise que ce communiqué a été rédigé avec de nombreux agents, qui comme l'a souligné M. Le Floch, ont vécu une situation de stress qui laisse des marques. Au vu des éléments présentés par la Direction à ce présent conseil, M. Jaume espère que le mouvement de concertation évoquée intégrera le personnel, ceci afin de pouvoir trouver une solution constructive et une organisation permettant de vivre mieux d'autres périodes similaires.

M. le Président indique que les préoccupations relatées rejoignent manifestement celles de la Direction. La situation vécue, hors norme par définition, a entraîné des imprévus. Les imprévus ne sont pas toujours intégralement maîtrisables. Pour autant, une attention particulière doit être portée à la préparation et l'anticipation afin de cadrer ces périodes compliquées. Dans l'enseignement supérieur, la question de l'intervention des forces de l'ordre est quant à elle un sujet sensible voire le plus sensible poursuit-il. Cette décision revient au chef d'établissement qui en a la compétence exclusive.

--

M. Quemeneur salue tout d'abord le travail effectué par Gwenaëlle Mehauté et Audrey Lebois pour mener à bien les examens. Ces dernières ont sur la période été personnellement attaquées, attaques qu'il juge inacceptables. S'il entend la réflexion de M. le Président sur la difficulté à anticiper l'imprévu, M. Quemeneur trouverait cependant intéressant d'avoir à disposition des fiches actions ou des fiches reflexes, permettant de faciliter la communication



entre les acteurs et diffuser la bonne posture à tenir pour les uns ou les autres. Pour avoir assisté aux Assemblées Générales poursuit-il, la tension qui y régnait pouvait parfois être forte. Afin de limiter les comportements extrêmes, le renforcement des instances de dialogue au sein de l'établissement serait à ses yeux une idée à développer. Les crispations étaient certes en partie sur la loi ORE, mais également sur des préoccupations internes. M. Quémeneur espère donc que la concertation annoncée par la Direction sera bien lancée et portera ses fruits afin d'apaiser les tensions.

M. le Président souligne que la question du dialogue, et des groupes de travail, est en effet importante. Il fait cependant remarquer que rentre aussi en ligne de compte, dans la gestion d'un établissement, la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, il est nécessaire de trouver des réponses aux actions extrêmes.

M. Quemeneur souligne le fait qu'il peut comprendre le raisonnement ayant poussé à l'intervention des CRS, mais que cette décision a créé là aussi de la crispation. Si c'était peut-être la moins pire des décisions, conclut-il, il ne la salue pas à titre personnel. Ce sont paradoxalement ces décisions qui ont permis *in fine* de faire avancer la situation s'étonne-t-il.

--

M. Le Floch fait remarquer que la position de la Direction sur la période était également de mettre en place des conditions satisfaisantes pour les examens, et d'ainsi répondre à l'attente de nombreux étudiants sur la validation de leur année. Il s'agissait en d'autres termes de ne pas valider l'année de tous les étudiants en dégradant le diplôme délivré.

--

M. Tilly reconnaît tout d'abord que cette période a pu entraîner de nombreuses questions. Les crispations qu'il y a eu lieu amène certainement à une réflexion sur l'organisation du dialogue. Les questions matérielles, et notamment de sécurité, sur la période doivent par ailleurs être étudiées.

Pour autant, des facteurs également internes sont venus enrichir cette séquence. Sans attiser les braises, souligne-t-il, certains enseignants chercheurs de l'établissement n'ont pas fait que manquer à leur obligation de réserve comme le soulignait la Direction. Ils sont allés visiblement plus loin, touchant ainsi à des obligations telles que le loyalisme, la neutralité voire ont démontré de l'insubordination. Sur la question des examens, une décision avait été prise. Qu'une fraction de collègues se croit autorisée à se mettre en retrait ou aller contre relève ainsi à ses yeux de l'insubordination et pourrait, le cas échéant, motiver d'éventuelles sanctions. Les cours alternatifs, ou les prises de position par écrit, ont ainsi contribué à attiser ce mouvement et la mention de manquement à une obligation de réserve reste un terme léger par rapport aux faits en question.

Par ailleurs, M. Tilly indique avoir participé aux examens en ligne puisqu'il s'agissait de la solution retenue. Pour autant, l'administrateur fait part de ses réserves et ses craintes d'un tel choix. Outre l'impact sur la valeur du diplôme, des contentieux potentiels pourraient ainsi survenir par la suite. La maîtrise des risques impose d'anticiper au maximum cette question alerte-t-il. Un report de la période d'examens aurait été moins problématique et plus sécurisant d'un point de vue juridique. Personnellement, M. Tilly précise s'être néanmoins associé aux examens en ligne.

M. le Président indique que les groupes de travail devront en effet se pencher sur les éléments à améliorer. Sur la question plus spécifique du contentieux, une attention particulière devra être portée afin de suivre cela.

--

Mme Damecour évoque le fait que beaucoup d'étudiants, voire d'enseignants chercheurs, ont été marqués durant la période par la présence de CRS à proximité ou dans les locaux. Le choix d'y faire appel apparaît ainsi comme une erreur qu'il ne faudrait pas à ses yeux reproduire car choquante pour de nombreuses personnes. Les étudiants qui voulaient juste passer leurs examens ont dû subir, outre la présence inquiétante des policiers, certaines remarques désobligeantes de ces derniers ainsi que des insultes homophobes. Mme Damecour indique qu'il n'est pas normal de se retrouver dans ce type de situation dans un établissement d'enseignement supérieur.

M. le Président rappelle que personne ne peut souhaiter la présence des forces de l'ordre dans un établissement d'enseignement. Cette réponse extrême venait répondre à une situation elle-même extrême et compliquée.

--

Mme Lebois désire intervenir sur le terme de « violence » en remarquant que la première violence perçue était celle de ne pas pouvoir assurer ses enseignements dans l'amphithéâtre Lanjuinais. L'occupation en elle-même présentait donc un caractère violent pour ceux qui en subissaient les conséquences souligne-t-elle.

Sur la question des examens en ligne, cela restait selon elle la seule solution envisageable, écartant ainsi l'hypothèse d'un report. Dans l'intérêt des étudiants, certains devant partir à l'étranger ou commencer un stage, il aurait été compliqué de reporter, même de quelques semaines. La solution retenue n'est pas parfaite, rappelle-t-elle, mais tous les collègues ont travaillé pour donner un sens à l'exercice, de ne pas faire des examens au rabais, en d'autres termes que les évaluations soient une vraie évaluation.

L'organisation de la période ne fut pas facile explique-t-elle. La scolarité, mais également le service informatique, ont été impactés par une période compliquée pour les agents. Ce n'était pas forcément facile, mais l'organisation s'est globalement bien passée et tout le monde concoure encore à sécuriser l'organisation jusqu'à la fin.

M. Tilly souligne que le report n'était pas impossible, juste moins souhaitable du point de vue des étudiants. D'un point de vue institutionnel, le risque de contentieux est avec la solution en ligne plus important. Si les examens se sont effectivement bien déroulés, il existe des germes de contentieux multiples qu'il faudra maîtriser.

M. Le Floch souligne que les recours sont probables, et que les étudiants sembleraient disposer de soutiens juridiques. On remarquera cependant que l'organisation à distance de ses examens a été discutée et validée au préalable avec la tutelle.

--

Mme Nicolas intervient pour souligner qu'il faut désormais sortir de la situation par le haut et s'y accrocher. Elle remercie M. Le Floch de prendre ce temps pour informer tous les membres

du Conseil d'administration, apprécie la prise de recul sur les événements, ainsi que les pistes d'évolutions retenues. Elle souligne cependant que le dialogue ne pourra se faire qu'à deux, et que les rapports avec les étudiants mobilisés n'est évidemment pas simple. Mme Nicolas demande à ce sujet si ces derniers étaient de Sciences po Rennes ou externes.

Sortie de salle de M. Lejolivet – 18h01

M. le Directeur souligne qu'il n'était pas toujours facile de les distinguer, certains étudiants étant parfois cagoulés. Pour autant, un petit nombre provenait vraisemblablement de Rennes 1 où un lieu d'échanges leur avait été refusé. A ceux-là, se rajoutaient également de lycéens venant par exemple de Jean Macé. Sur la fin du mouvement et l'évolution des revendications, les étudiants de l'IEP se sont néanmoins retrouvés entre eux.

--

M. Vauquelin indique que pour un administrateur extérieur, il est compliqué de véritablement se prononcer sur ces événements. L'explication apportée aujourd'hui donne une vision assez claire du déroulé des différentes étapes. La réflexion qui lui vient alors est celle de l'impact symbolique externe ou interne de ce sujet. Au-delà de la crise, de la communication interne, se pose ainsi la question de l'image de marque et des conséquences extérieures. Il doit donc y avoir une réflexion institutionnelle sur la gestion après crise des retombées pour l'image de Sciences po Rennes.

M. le Président souligne que la dimension symbolique semblait en effet importante du fait, du fait du statut de l'école par rapport aux universités. Il s'agissait par ailleurs d'un lieu idéal pour ce mouvement, du fait de son positionnement en centre-ville. De plus poursuit-il, le conflit latent entre une partie du corps professoral et la Direction a fait émerger des oppositions de principe qui ont contribué à compliquer l'impact interne de ce mouvement déjà dur en soit.

M. Le Floch entend la question de l'image de l'établissement et indique qu'il est encore un peu tôt pour en mesurer les effets. Il souligne qu'il existe parfois un décalage de perception entre les événements vécus en interne et la manière dont ils auront été perçus à l'extérieur.

Retour de M. Lejolivet – 18h05

M. Vauquelin s'interroge sur les autres IEP ayant subi des événements similaires.

M. Le Floch précise qu'outre Sciences Po Paris, Sciences Po Lille a également eu un mouvement important, mais que seule la situation Parisienne est véritablement ressortie dans les médias.

M. le Président propose en absence de commentaires supplémentaire de poursuivre le présent conseil avec la délibération suivante.

## **MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES**

### **Délibération n°2018-17 : Contrat de concession sur la préparation du concours commun - attribution à VN participations**

M. Le Floch présente cette délibération qui s'inscrit dans un appel d'offre du réseau des IEP du concours commun, dit réseau ScPo. Par cette procédure, la volonté des partenaires était de remettre en concurrence l'organisateur de la préparation en ligne au concours.

La plateforme Tremplin était jusque-là administrée par la société VN Participations et participait ainsi à la démocratisation de l'accès explique-t-il. Lors de cette nouvelle mise en concurrence, deux sociétés ont présenté une offre : l'actuel titulaire ainsi que le CNED. Il s'avère qu'après analyse des offres, celle de VN participations présentait un modèle économique plus intéressant, avec un coût par utilisateur boursier plus bas et une redistribution aux établissements plus importante. Par conséquent, c'est VN participations qui va être désignée par le réseau, après passage dans les différents conseils d'administration de nos partenaires.

\*\*

M. le Président tient à rappeler qu'il s'agit d'un appel d'offre coordonné par les services de Sciences Po Lyon.

--

M. Hily s'interroge sur la durée de la nouvelle convention avec VN Participations, et s'il s'agit bien de la même société que pour Tremplin.

M. Le Floch indique qu'il s'agit d'une convention pour cinq ans et confirme qu'il s'agit d'un renouvellement avec le même prestataire.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	19

- *La Délibération n°2018-17 : Contrat de concession sur la préparation du concours commun - attribution à VN participations est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2018-18 : Adhésion au pôle Mer Bretagne Atlantique**

M. le Directeur présente par cette délibération un projet d'adhésion au pôle Mer Bretagne Atlantique, pôle de compétitivité. Il s'agit de continuer à tisser des liens forts avec les acteurs du territoire et renforcer également le réseau autour du grade master Terre et Mer. M. le Floch rappelle que cette nouvelle formation s'appuie déjà sur des relations privilégiées avec l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) de Brest.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-18 : Adhésion au pôle Mer Bretagne Atlantique est adoptée à l'unanimité.*

## **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

### **Délibération n°2018-19 : Convention relative à l'instauration d'un pôle PETREL sur Rennes**

M. Julien indique qu'il s'agit d'une convention passée avec d'autres partenaires de l'enseignement supérieur afin de constituer une équipe en charge de la gestion des dossiers de retraite du personnel. Les agents auront ainsi par exemple comme tâches d'étudier les différentes situations individuelles. La mutualisation doit permettre de fournir un niveau de compétences techniques suffisant à la complexité du droit applicable.

La convention entraîne une enveloppe budgétaire de 1700 € en année pleine et le pôle sera créé courant septembre conclut-il.

\*\*

M. Hily demande des précisions sur l'annexe financière, et en particulier ce que signifie la majoration environnement.

M. Julien explique qu'il s'agit d'un coût environné, c'est-à-dire qu'il y a, en plus de la masse salariale, la prise en compte des autres frais indirects liés au poste.

M. Le Floch fait remarquer que la pratique au sein du réseau ScPo est de ne pas faire payer le coût environné aux autres établissements, *a contrario* de cette convention.

M. le Président souligne d'ailleurs que le taux qui a servi au calcul, à savoir 20%, est un taux relativement important.

--

M. Jaume souhaite s'exprimer non pas sur cette délibération, mais sur les conventions en générales. Il remarque que les services administratifs ne sont pas suffisamment associés en amont sur les aspects techniques et que l'établissement se prive ainsi d'une expertise certaine. Etre associé avant la signature poursuit-il, permettrait de jauger de la faisabilité des dispositifs.

M. Le Floch indique qu'il faut en effet qu'on puisse s'organiser pour procéder plus régulièrement ainsi.

M. Hily, sur le même sujet, souligne que les services administratifs disposent de peu de lisibilité sur les partenariats, au demeurant nombreux. La période de présentation au conseil apporte de la lisibilité, mais qui ne se retrouve ni lors de la phase préalable ni lors de la mise en œuvre qui en devient compliquée. Il serait ainsi pertinent d'avoir un lieu de stockage permettant de les consulter.

M. le Président demande si les conventions sont bien appliquées aujourd'hui dans l'établissement.

M. Le Floch fait remarquer qu'il existe un lieu de stockage centralisé, mais qu'il faut certainement retravailler l'accès.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-19 : Convention relative à l'instauration d'un pôle PETREL sur Rennes est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2018-20 : Dispositif d'indemnisation des enseignants chercheurs dans le cadre de la formation continue**

M. Julien indique qu'il s'agit de voter ici un taux de rémunération pour les enseignants chercheurs de l'IEP qui s'investissent dans le cadre de la formation continue. Il souligne qu'il n'est pas question ici de rémunérer des formations déjà diplômantes mais d'inciter à la gestion des formations qualifiantes.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-20 : Dispositif d'indemnisation des enseignants chercheurs dans le cadre de la formation continue est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2018-21 : Avenant à la Convention relative au poste de coordinateur du réseau ScPo**

M. le Floch présente cette délibération qui vient prolonger pour un an la convention relative au poste de coordinateur du réseau ScPo.

Il souligne que l'agent en charge de ce poste a construit pendant l'année passée un excellent travail sur l'organisation du réseau et s'est beaucoup investie pour l'événement anniversaire des dix ans du concours. La coordinatrice a ainsi su trouver une place indispensable afin de faire vivre le réseau, tâche complexe puisqu'il faut traiter avec sept directeurs ou directrices.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-21 : Avenant à la Convention relative au poste de coordinateur du réseau ScPo est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2018-22 : Convention relative au recrutement d'un ingénieur en génie logiciel entre les IEP du réseau**

M. le Directeur explique qu'il s'agit d'une convention portant sur le financement à sept d'un informaticien développeur afin d'entamer un travail de refonte de l'application du concours commun. Ce nouveau logiciel devrait permettre de prendre en compte, de manière plus souple et plus efficace, les différentes décisions du réseau. Sciences Po Rennes assure la responsabilité de suivi du projet.

\*\*

Mme Loyer s'interroge sur la durée de la convention, ainsi que sur les modalités de remboursement envisagées.

M. Le Floch indique qu'il est prévu dans le document deux périodes de remboursement, couvrant ainsi les dix-huit mois de salaire payés à cet agent.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-22 : Convention relative au recrutement d'un ingénieur en génie logiciel entre les IEP du réseau est adoptée à l'unanimité.*

## **PEDAGOGIE**

### **Délibération n°2018-23 : Avenants n°1 et n°2 aux règlements des examens 2017-2018, Modalités de contrôle de connaissances 2<sup>e</sup> semestre 2017-2018, Modalités de contrôle des connaissances rattrapages 2017-2018, Avenant n°1 au règlement de 3<sup>e</sup> année 2017-2018**

M. le Président excuse tout d'abord l'absence de Pablo Diaz, Directeur des Etudes à ce présent conseil.

M. Julien indique qu'il s'agit de voter les textes relatifs aux aménagements pédagogiques opérés suite aux événements évoqués en début de conseil. Il s'agit de plusieurs textes complémentaires : deux avenants au règlement des examens, les modalités de contrôle des connaissances du 2<sup>e</sup> semestre et des rattrapages et enfin l'avenant sur le règlement de 3<sup>e</sup> année. Les nouvelles modalités d'examens sont décrites dans les documents et viennent encadrer une situation toute exceptionnelle. Les modifications portent sur la réalisation le cas



échéant d'épreuves spécifiques, et la prise en compte des modalités particulières d'examens à distance.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération, dans la version telle que modifiée par les documents sur table.

#### Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-23 : Avenants n 1 et n 2 aux règlements des examens 2017-2018, Modalités de contrôle de connaissances 2e semestre 2017-2018, Modalités de contrôle des connaissances rattrapages 2017-2018, Avenant n 1 au règlement de 3e année 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2018-24 : Modalités de contrôle des connaissances 1<sup>ère</sup> année 2018-2019**

M. Julien indique que la maquette de 1<sup>ère</sup> année a subi peu de changement, mais qu'il est notamment possible de suivre désormais un séminaire d'anthropologie de l'union européenne.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-24 : Modalités de contrôle des connaissances 1<sup>ère</sup> année 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2018-25 : Modalités de contrôle des connaissances 2<sup>e</sup> année 2018-2019**

M. Julien poursuit sur la maquette de la deuxième année, où un changement majeur est ici à noter puisque les sections ont été supprimées à partir de la rentrée 2018-2019. Les étudiants vont ainsi avoir des enseignements de tronc commun puis au deuxième semestre, avoir des choix de cours. M. Julien fait par ailleurs remarquer que les étudiants du double cursus, qu'ils soient français ou allemands, ont des cours spécifiques.

M. le Président rajoute que les maquettes précisent par ailleurs les enseignements en fonction des campus, à Caen ou à Rennes.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-25 : Modalités de contrôle des connaissances 2e année 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2018-26 : Modalités de contrôle des connaissances 4<sup>e</sup> année 2018-2019**

M. Julien indique que cette délibération reprend la maquette détaillée en fonction des différents parcours de 4<sup>e</sup> année. Sur le Master EAM, à savoir Europe et Affaires Mondiales, il est possible que le nom change afin de le faire correspondre à l'accréditation obtenue par l'Université de Rennes 1 informe-t-il.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-26 : Modalités de contrôle des connaissances 4e année 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2018-27 : Convention 2018-2023 entre l'IEP de Rennes et l'université d'Aston sur le joint Master Mutli-level governance and international relations**

M. Julien indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention régissant la formation avec Aston. Une attention particulière a été portée lors de ce renouvellement sur les tarifs, notamment dans le cadre du brexit. On remarquera également l'approche compétences des rédacteurs anglais, conclut-il.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-27 : Convention 2018-2023 entre l'IEP de Rennes et l'université d'Aston sur le joint Master Mutli-level governance and international relations est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2018-28 : Modalités de contrôle des connaissances et règlements associés parcours mention Politiques publiques 2018-2019**

Au sein de cette délibération, ont été regroupées l'ensemble des modalités de contrôle de connaissances des formations appartenant à l'école des politiques publiques explique M. Julien. Pour autant, il n'y a pas exhaustivité de ces documents puisque la formation Ingénierie des services urbains en réseaux ou encore les règlements de certains masters n'ont pas pu être finalisés pour ce conseil.

M. Le Floch précise que l'objectif était bien de faire passer les textes en juin, mais qu'en l'absence du Directeur des études et vu le contexte, il n'a pas été possible d'être complet.

\*\*

M. Quemeneur s'interroge au sujet du centre de préparation à l'Ecole Nationale d'Administration (CPENA), et plus particulièrement des suites aux actions évoquées dans le précédent conseil (niveau de la subvention).

M. le Directeur indique qu'il n'y a pour l'instant pas de nouvelles de ce dossier qui est resté en suspens.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

## Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-28 : Modalités de contrôle des connaissances et règlements associés parcours mention Politiques publiques 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2018-29 : Modalités de contrôle des connaissances et règlements associés parcours de l'école management des organisations 2018-2019**

Sur les parcours appartenant à l'école du Management des organisations, M. Julien indique que les documents sont quasi complets, à l'exception des éléments relatifs à la formation Terre et Mer, ainsi qu'Entrepreneur médias.

Sur ce dernier parcours, M. Le Floch, qui en assure la responsabilité, indique qu'il n'ouvrira pas cette année 2018-2019.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

## Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-29 : Modalités de contrôle des connaissances et règlements associés parcours de l'école management des organisations 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2018-30 : Modalités de contrôle des connaissances et règlements associés parcours de l'école des affaires internationales 2018-2019**

M. Julien présente les trois derniers parcours, associés à l'école des affaires internationales.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-30 : Modalités de contrôle des connaissances et règlements associés parcours de l'école des affaires internationales 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2018-31 : Modalités de contrôle des connaissances M2 2019-2019, Modalités de contrôle des connaissances M2 2019-2020, Règlement parcours de l'école de journalisme 2018-2020**

M. Julien souligne sur cette délibération qu'elle porte sur le Master de journalisme. Cette formation est tubulaire sur deux années, ce qui explique l'adoption d'une mise à jour de la maquette de M2 pour les étudiants étant en M1 l'année dernière ainsi que l'adoption des nouveaux textes pour les étudiants en M1 en 2018-2019. Le règlement court donc jusqu'en 2020, à la fin de leur deuxième année.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

- *La Délibération n°2018-31 : Modalités de contrôle des connaissances M2 2019-2019, Modalités de contrôle des connaissances M2 2019-2020, Règlement parcours de l'école de journalisme 2018-2020 est adoptée à l'unanimité.*

### **POINTS DIVERS**

1. M. Le Floch précise quelques dates :

- le jury du concours commun a eu lieu Mercredi à Strasbourg, démontrant à nouveau le succès du dispositif,
- le jury de première session des examens auront lieu jeudi suivant le conseil,
- le prochain conseil est prévu le 24 septembre.

2.

Par ailleurs, M. Le Floch souhaite remercier Audrey Lebois qui est mutée à Nantes. Il souligne ainsi l'immense travail entrepris depuis 15 ans et son implication tant dans les secteurs pédagogiques que dans la vie de l'établissement.

En l'absence de commentaires supplémentaires, M. le Président clôt la séance à 18h37.